

INTRODUCTION

Le 1^{er} mai 2004, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède décidaient d'ouvrir pleinement l'accès à leurs marchés du travail aux ressortissants de dix nouveaux États membres de l'Union européenne : la Hongrie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, ainsi que les îles de Chypre et de Malte. Près de dix ans plus tard, le 1^{er} janvier 2014, les dispositions transitoires relatives à la libre circulation des travailleurs roumains et bulgares, entrés dans l'Union en 2007 lors de la deuxième phase du cinquième élargissement ont été levées dans la totalité des États membres de l'Union européenne. Entre-temps, près de quatre millions de citoyens issus des nouveaux États membres se sont installés dans les pays de l'ex-Union européenne à quinze, et selon l'OCDE environ sept millions de travailleurs se sont déplacés d'Est en Ouest au cours de la même période. Élevé au rang d'acquis symbolique ou accusé de promouvoir le dumping social et la criminalité, Schengen est aujourd'hui associé à la liberté de mouvement des travailleurs et l'on discute régulièrement de la renégociation ou de la suppression de ce dispositif. C'est oublier, cependant, que la mobilité internationale des travailleurs a fait partie de la construction européenne depuis ses débuts, et en constituait déjà l'un des enjeux principaux. La Communauté économique du charbon et de l'acier est en effet née de l'internationalisation du marché du travail et de l'économie des bassins houillers, situés à cheval sur quatre pays.

Au cours des dix années qui ont suivi l'adhésion des huit premiers pays « post-communistes » à l'Union européenne, l'Europe a donc renoué avec un axe de circulation historique, reliant l'Est à l'Ouest, et redessinant une mosaïque de routes migratoires. Parmi elles, les migrations entre la Pologne et le Royaume-Uni d'une part, et entre la Roumanie et l'Espagne d'autre part, se sont révélées comme étant parmi les plus importantes. La rapidité de ces nouveaux flux migratoires, leur importance (environ un million de personnes, pour chacun des flux sus-cités, sur la période 2004-2009) et leurs caractéristiques particulières (population jeune, et plutôt bien éduquée) font progressivement de ces « nouvelles » migrations de travail intra-européennes un objet de curiosité. De quelles transformations l'augmentation importante mais inégale des migrations de travail à l'intérieur de

l'Europe témoigne-t-elle ? Qui sont ces « nouveaux » travailleurs migrants, et en quoi concourent-ils à définir de nouveaux usages sociaux de la mobilité dans l'espace européen ? Par l'analyse sociologique des pratiques migratoires des jeunes Polonais et Roumains au Royaume-Uni et en Espagne respectivement, c'est à ces questions que nous allons tenter d'apporter des réponses.

LES MIGRATIONS DE TRAVAIL INTRA-EUROPÉENNES : UN NOUVEL OBJET D'ÉTUDE ?

L'intérêt sociologique pour la migration est ancien : Thomas et Znaniecki, en 1919, en font la base d'une étude de l'organisation sociale dans un contexte d'anomie (Thomas et Znaniecki, 1998). Presque cent ans plus tard, la sociologie de la migration connaît une forte expansion : ainsi, si 35 thèses sur le thème de l'immigration ont été soutenues entre 1960 et 1970, elles ont été 434 entre 2000 et 2010¹. Cependant, depuis les années 1990, l'augmentation de la migration dans le monde d'une part, et la multiplicité des phénomènes et des contextes sociaux regroupés sous le terme global de « migration » d'autre part, ont semé le trouble dans la sociologie de la migration, dont l'univers théorique est de plus en plus morcelé. Assiste-t-on alors, avec le passage, de plus en plus fréquent, au vocable de « mobilité », à un changement de paradigme ? Comment situer l'étude des phénomènes migratoires intra-européens dans ce vaste panorama théorique ?

La migration, quelle définition ?

La migration internationale est par essence un concept différentiel, multidimensionnel et mouvant, qui désigne des pratiques et des acteurs extrêmement distincts. Sa définition requiert une autorité politique qui l'identifie selon des règles qui lui sont propres. En effet, il semble difficile de caractériser empiriquement ce que l'on entend habituellement par « migration » des autres formes de mobilité internationale (tourisme, business international, pendularité transnationale...). La nationalité, le motif du déplacement ou encore sa durée ne suffisent pas à les distinguer. Ainsi, le concept de « migrant » correspond surtout à une construction sociopolitique et historique (Noiriel, 2001).

Ainsi, il n'existe pas de définition historiquement stable, internationalement uniforme et formalisée du migrant car chaque appareil juridico-institutionnel définit ses propres migrants. En somme, le qualificatif d'*immigré* est une identité octroyée par chaque société selon des critères qu'elle seule détermine en fonction d'objectifs divers et variables dans le temps, tandis que celle d'*émigré* est octroyée par la société de départ. Dès l'origine, le concept de migration comporte donc une dimension d'« étiquetage » (Becker, 1998) institutionnalisé.

1. Source : SUDOC.

L'État, producteur et distributeur d'identités

L'étude des processus et des critères retenus pour définir le statut de migrant permet de déconstruire la vision essentialiste de la nationalité et de l'identité. Ainsi, le « monopole d'État des moyens de circulation » (Torpey, 2000 : 26) est aussi un monopole d'État de la définition de l'identité légale.

Tout d'abord, comptabiliser la migration est un phénomène historiquement récent et qui a pu apparaître en vertu de processus distincts qui ont transformé le visage politique, économique et social de nos sociétés. Sur le plan politique, il s'agit de l'essor de l'État-nation et du développement de l'appareillage institutionnel et juridictionnel qui a permis la naissance et la constitution de plus en plus élaborée de la notion de nationalité. Du processus de territorialisation du pouvoir au Moyen Âge au « réveil des nations » à la fin du XIX^e siècle, et du traité de Westphalie à la Société des Nations, les États se sont progressivement affirmés comme les unités institutionnelles, politiques et juridiques majeures du monde contemporain.

Parallèlement, les États ont développé des technologies de plus en plus complexes pour identifier et comptabiliser leurs populations : les registres publics et l'état civil, puis les offices nationaux de statistiques, ont remplacé le comptage privé et les registres d'Église. D'un côté, la territorialisation de la frontière, de plus en plus solide, a délimité l'espace dans lequel un corpus social était peu à peu créé, et dans le même temps les frontières internes furent graduellement éliminées. De cette manière, le concept d'*étranger* est légalement et institutionnellement construit de manière de plus en plus précise par l'État, qui permet en creux de construire l'identité nationale. La nationalité, objectivée dans le passeport et la carte d'identité, n'est plus uniquement une valeur politique, mais un statut qui ouvre des droits et des devoirs, des espaces de liberté et des restrictions, en particulier à la possibilité d'aller et de venir (Torpey, 2000). Pour qu'il y ait migration, il faut donc qu'il y ait un outil de gestion politique d'allocation des identités, ainsi qu'un appareil, que l'on pourrait qualifier de technologique, de distribution et de contrôle.

La division industrielle du travail

La consolidation de l'État-nation a eu lieu en Europe de manière conjointe au développement de la société industrielle. Tous deux ont contribué à redéfinir les bases de l'identité sociale. Le passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique tel que décrit par Émile Durkheim (1991 [1893]), ou encore les effets du capitalisme sur le corps social tels que décrits par Polanyi (1984 [1944]), ont contribué à définir les bases d'un nouveau contrat social. Enfin, au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, l'apparition de la « société salariale » (Castel, 1999) et de l'État providence a institutionnalisé le travail et l'emploi comme base de la deuxième génération de droits humains, les droits sociaux, et placé ceux-ci au cœur de la définition de la citoyenneté.

Cependant, le mouvement de fixation au travail opéré par l'industrialisation puis la salarisation s'est toujours accompagné d'un volet de travail mobile difficile à évaluer. Ce dernier est surtout l'apanage du travail non qualifié. Le prolétaire journalier, aux débuts de l'industrialisation, est le vagabond, « désaffilié par excellence » (Castel, 1999 : 41), qui déjà, éveille le soupçon et l'hostilité des autorités locales. Plus tard, ce sera ceux que l'exode rural a poussés dans les bidonvilles aux abords des grandes villes industrielles. Enfin, ce sera les migrations internationales organisées par l'État et l'apparition de la figure de l'ouvrier immigré (Sayad, 1999 ; Morice *et al.*, 2010). Avec la généralisation de l'emploi dans la société industrielle et salariale s'opère un double mouvement : tout en étant approprié par le capitaliste, le travail devient temporellement et spatialement contrôlé. Ainsi, le concept de migration n'est pas envisageable sans son corollaire, la mobilité du travail. Pour Jean-Paul de Gaudemar, la mobilité du travail et par extension, la mobilité des travailleurs, est considérée par Marx comme le « concept correspondant aux formes d'existence de la force de travail comme marchandise » : il s'agit ni plus ni moins de la condition essentielle de la « soumission du travail au capital » (de Gaudemar, 1976 : 222).

Ainsi, l'objet « migration » semble historiquement et épistémologiquement lié à la société nationale, industrielle et salariale. Est-il alors encore adapté au contexte contemporain ? De plus en plus souvent, c'est la notion de *mobilité* qui s'est imposée dans la littérature pour définir les migrations intra-européennes. Mais là encore, un détour par l'archéologie de ce terme est nécessaire avant de pouvoir juger de sa pertinence dans le contexte contemporain.

DES MIGRATIONS AUX MOBILITÉS : UN CHANGEMENT DE PARADIGME ?

La mobilité, nouvelle modernité ?

Depuis une vingtaine d'années, sous l'influence du développement des technologies de l'information, de la communication mais aussi du transport, le terme de « mobilité » a pris une place de plus en plus importante dans les discours. Discours politiques, où la mobilité est une valeur positive, associée au changement social, et supposée encourager la compétitivité et la performance dans un monde de plus en plus concurrentiel ; discours médiatiques et publicitaires où la mobilité est synonyme de liberté, de connectivité (téléphonie mobile, internet mobile, etc.) ; et enfin discours scientifiques qui ont présenté la globalisation et la « postmodernité » comme fondamentalement caractérisées par la mobilité (du capital, des objets, des cultures, des hommes).

Par ailleurs, la sociologie de la migration accorde également une place de plus en plus importante à la notion de mobilité. L'adoption de cette notion dans le champ scientifique part du constat que les types de migration se sont

transformés. L'origine du mot migration peut être en effet quasiment comprise comme une analogie avec le monde animal, ainsi qu'en témoigne la première définition admise par le Littré de 1877 : « Action de passer d'un pays à un autre, en parlant d'un peuple, d'une grande foule » (Brun, 2006). Le concept de migration, entendu comme un passage unilatéral d'un territoire fermé à un autre est de plus en plus remis en question, la communauté scientifique s'accordant autour de la nécessité de prendre en compte les liens des individus avec les deux territoires de manière intégrée, ainsi que la dimension d'agencement des migrants (Ma Mung, 2009).

Enfin, au début des années 2000, de nouvelles théories ont appelé à considérer la mobilité comme un nouveau paradigme sociologique. Sheller et Urry (2006) plaident ainsi pour une remise en question des dimensions d'analyse de l'existence contemporaine. Pour ces auteurs, les individus doivent être compris dans leur mobilité, physique et virtuelle, et le champ du social doit comprendre la distance, la virtualité, l'intermittence des liens. Il ne serait alors plus pertinent de tenter de comprendre la mobilité en référence à une structure fixe, car la structure sociale ne représente pas (ou plus) un ensemble de places entre lesquelles on pourrait éventuellement se mouvoir (mobilité sociale), mais bien plutôt un ensemble de ressources en mouvement. Pour ces auteurs, la sociologie classique héritée du XIX^e siècle et basée sur les notions de classe ou de nation, en « oubliant » des pans entiers de la vie sociale (mobilité, mais également hybridité, interaction homme-machine, réseaux sociaux) ne serait donc pas à même d'en fournir une représentation réaliste. L'ère de la mobilité aurait alors pris le relais de celle de la modernité, mais s'agit-il véritablement d'une nouvelle modernité ou plutôt de son imaginaire (Martucelli et Barrère, 2005) ?

Ainsi, pour Pellerin, Hily et Berthomière (2011), « la catégorie de la mobilité contiendrait l'expérience générale de l'homo-economicus, dans la mesure où elle deviendrait la stratégie universelle de promotion sociale en incitant du même coup ces individus mobiles à développer leurs réseaux sociaux par eux-mêmes ». Pourtant, les structures dans lesquelles s'effectue la mobilité du travail ne peuvent être uniquement rapportées à cette perspective fondamentalement individualiste : la grande diversité des phénomènes migratoires observés, mise en contraste avec la grande régularité du travail migrant, en témoigne. Comment comprendre les mobilités dans leur dynamique systémique ?

Le contexte intra-européen

Le contexte européen contemporain est bien différent de celui auquel nous nous sommes référés dans la définition du concept de migration. En premier lieu, les migrations de travail intra-européennes ne sont plus encadrées par l'État, ou plutôt plus uniquement. De multiples acteurs interviennent, plus ou moins institutionnalisés. En second lieu, les frontières nationales n'ont plus le même rôle au sein

de l'espace Schengen. Si elles existent toujours, elles sont largement déterritorialisées (Bigo et Guild, 2005). Enfin, l'identité « officielle » ne repose plus exclusivement sur la dichotomie entre « national » et « étranger » opérée par l'État d'accueil (carte de résident, visa de tourisme, etc.); mais parallèlement, ces statuts sont de plus en plus nombreux et individualisés (Morice *et al.*, 2010). Ainsi, la littérature institutionnelle européenne évite l'usage du mot « migrant » en référence aux travailleurs étrangers intra-européens; elle lui préfère la notion de « travailleurs mobiles » ou « citoyens européens ». Mais changer de terme suffit-il à prouver l'existence d'un nouveau phénomène social ? Cela reste encore à démontrer.

La mobilité, comme la migration, est un objet de gouvernance; ainsi le changement de paradigme s'opère surtout d'un point de vue politique (Pellerin *et al.*, 2011). Derrière la mobilité, il y a l'idée d'une « bonne gestion » de ces flux nécessaires au bon fonctionnement de l'économie mondialisée, mais dont l'établissement à long terme serait paradoxalement un « danger » pour les démocraties. La mobilité se doit de rester un flux, qui traverse la société mais ne l'affecte pas durablement. Si le concept de migration implique le postulat de l'existence d'un point de départ et d'un point d'arrivée, certes contestable, il témoigne aussi de l'existence d'un acteur, le *migrant*, l'*émigrant* ou encore l'*immigrant*, qui se définit par son action (migrer, émigrer, immigrer). La mobilité, de son côté, qualifie un état (être mobile) et non une action. En conséquence, l'acteur (le « mobile ») est défini par un état de déplacement, mais sans début ni fin, comme s'il était voué à être perpétuellement en mouvement. Ainsi, c'est bien aussi un modèle de gouvernement des étrangers qui est contenu dans la notion de mobilité – comme celui de l'assimilation prévalait au modèle de l'immigration. Il semble donc nécessaire, dans un premier temps, de distinguer d'une part les pratiques migratoires/pratiques de mobilité, qui désignent *les formes et les usages du déplacement géographique international* et se caractérisent par une grande diversité, du phénomène de migration/mobilité en lui-même d'autre part, qui désigne *les formes concrètes de la mobilité du travail* et témoigne d'indéniables régularités.

IDENTIFIER ET DÉFINIR LES PRATIQUES DE MOBILITÉ CONTEMPORAINES

Notre problématique de recherche s'organise autour d'une double hypothèse. En premier lieu, nous faisons l'hypothèse que la mobilité constitue un *fait social* qui permet de comprendre le fonctionnement des sociétés européennes et la place des jeunes dans celles-ci. En second lieu, la mobilité constitue également une *pratique sociale*, et en tant que telle, elle est socialement différenciée, classée et classante. Par mobilité et pratiques migratoires, on désignera alors l'action du déplacement international. Pour se référer aux acteurs, on préférera la notion de *migrant*, défini comme une personne ayant effectué un ou plusieurs déplacements internationaux impliquant un motif d'emploi ou de formation. Nous nous intéresserons ainsi en particulier aux jeunes adultes, afin de comprendre les

conséquences de la mobilité sur leurs trajectoires, aussi bien professionnelles que personnelles, constitutives d'une instance de socialisation secondaire particulièrement marquante (l'entrée dans la vie adulte). Dès lors, cet ouvrage propose d'explorer trois pistes de recherche que nous allons brièvement présenter.

Le fait migratoire comme fait social : la fonction-miroir des migrations

L'explication du phénomène migratoire peut être mise en parallèle avec le suicide durkheimien : de nombreuses personnes, prises dans des systèmes de contraintes qui leur sont propres, dans une individualité indéniable (hors migrations forcées, il s'agit d'un choix), prennent une décision personnelle assez radicale (moins que le suicide, toutefois). Et si l'on observe ces mêmes individus collectivement, à l'échelle nationale ou dans notre cas, internationale, il s'avère que des régularités apparaissent. Celles-ci indiquent que ces décisions individuelles s'expliquent par des facteurs qui dépassent l'individu : des facteurs sociaux. Cependant, Durkheim ne considérerait pas simplement que les taux de suicide pussent être analysés sociologiquement. Plus fondamentalement, il considérerait que le suicide pouvait *éclairer le fonctionnement de la société*, et c'est bien cette dimension que l'on retient aujourd'hui de son travail. Les migrants eux aussi, par bien des aspects, peuvent éclairer la société. Michel Marié a ainsi mis en exergue la « fonction-miroir » des situations migratoires, en tant que production de la société « de ses propres marges » (Allal *et al.*, 1977). L'altérité même de l'immigrant est le produit de la société et révèle la manière dont elle inclut ou exclut ses membres.

D'une part, le travail migrant peut être mis en relation avec les transformations générales du salariat : l'immigration, qualifiée de « post-fordiste » serait partie prenante des « nouvelles formes de mise au travail ». Ainsi, le travail étranger est modelé avant tout par l'exigence de contrôle de la mobilité du facteur travail, cette mobilité étant dominée par l'idéologie utilitariste (Morice *et al.*, 2010). En tant que partie prenante du morcellement des expériences professionnelles, la mobilité constitue alors indéniablement une forme de flexibilisation du travail. On peut alors considérer la mobilité comme une forme de discontinuité spatiale du travail, à analyser parallèlement à la discontinuité temporelle du travail qui caractérise de plus en plus souvent l'emploi contemporain.

D'autre part, la figure du travailleur mobile reflète également le report sur l'individu de la responsabilité de trouver ses propres moyens de subsistance (comme en témoigne l'usage des termes de capital humain, capital migratoire, etc. qui ne sont autre chose que les propres ressources et le propre réseau des personnes), mais aussi l'injonction de se réaliser dans un « projet » (projet migratoire, projet professionnel) dans le cadre de la compétition libérale.

La mobilité comme pratique sociale

Considérer que l'acte de migration, en tant que passage d'une société nationale A à une société nationale B à un moment donné de l'existence, suffit à définir l'individu comme *immigrant* et à lui assigner une place ainsi qu'un destin social est certes insuffisant face à la volubilité des déplacements d'aujourd'hui. Mais définir les migrants européens contemporains comme étant caractérisés par la liberté d'aller et de venir comme bon leur semble tels les « libéraux au champagne » (Friedman, 2002) de la jet-set globale revient à négliger les contraintes sociales dans lesquelles tout individu, en tant qu'être social – mobile ou non – est pris.

Ainsi, dans l'hypothèse d'une inégalité face à la mobilité essentiellement définie par la question de l'accès, la mobilité est forcément une ressource, tandis que les individus non mobiles sont « détenus » dans leur espace local, coupés du monde et des opportunités produites par la mondialisation. Cette dichotomie entre cosmopolites et locaux se heurte à la réalité d'une coercition de plus en plus forte de certaines pratiques migratoires, de l'importance des ressources (notamment politiques) offertes par le statut sédentaire, ou encore de la diversité des manières d'être mobile. Considérer la mobilité comme une pratique sociale permet alors d'examiner l'ensemble des réalités migratoires sans leur attribuer de valeur (positive ou négative, totalisante ou euphémisante) *a priori*. Il s'agit, au contraire, de caractériser les pratiques migratoires dans leur diversité, notamment sociale.

Mobilité et trajectoires d'insertion sociale et professionnelle des jeunes : les dimensions temporelles et biographiques de la mobilité

Enfin, cet ouvrage se fonde sur une troisième hypothèse, qui est celle de l'interrelation entre mobilité et insertion socioprofessionnelle des jeunes. Le lien entre mobilité résidentielle et cycles de vie a été appréhendé en premier lieu dans les études démographiques, où il s'agit le plus souvent de mobilité résidentielle (interne au cadre national). Les variables démographiques permettent en effet d'expliquer une partie des comportements migratoires. D'une part, les transitions démographiques et d'autre part, la mobilité sont liées à l'âge, ce qui laisse penser qu'il existe un lien entre mobilité et cycle de vie. En France, c'est Daniel Courgeau (1985) qui met en évidence pour la première fois une interaction entre formation familiale, carrières et mobilité résidentielle. Il montre que plus que l'âge, ce sont surtout les cycles de vie qui influent sur la mobilité résidentielle. Ainsi, il a été montré que la formation familiale réduit les chances de migration. L'interprétation qui prévaut est la suivante : plus la famille s'agrandit, plus le coût de la mobilité est important. Par ailleurs, les célibataires sont les individus les plus susceptibles d'effectuer une mobilité de longue distance par rapport aux mariés. On peut aussi supposer que c'est l'absence de liens sociaux contraignants qui explique ce comportement. Mais ainsi, on passe sous silence le processus de

transition à l'âge adulte qui caractérise la formation familiale, la mise en couple et s'accompagne souvent de l'insertion professionnelle, et dont la mobilité peut constituer un élément. En fonction de la position des individus dans le cycle de vie, la mobilité n'a pas seulement un coût différent, elle a aussi un usage différent. Il n'existe donc pas de causalité à sens unique; mobilité, formation familiale et insertion professionnelle interagissent. Il s'agit alors d'étudier le processus d'agencement entre ces trois éléments, afin de comprendre le rôle du facteur temporel dans les comportements migratoires ainsi que la sociogenèse des inégalités produites par la migration.

DONNÉES, TERRAIN ET MÉTHODES

Cet ouvrage, tiré d'un travail de doctorat en sociologie, se base sur un matériau empirique à la fois quantitatif et qualitatif portant sur deux populations de migrants : les jeunes Polonais au Royaume-Uni et les jeunes Roumains en Espagne. Nous allons tout d'abord expliciter notre démarche méthodologique puis nous reviendrons sur le matériau empirique sur lequel sont basées les analyses.

Démarche méthodologique

Une démarche comparative

La recherche comparative sur les migrations intra-européennes tend à se diviser entre des études *cross-country* à grande échelle, de nature quantitative, et qui permettent de comparer un grand nombre de variables dans divers pays mais en l'absence d'analyse des circonstances nationales souvent résumées dans des boîtes noires appelées « *country-specific variables* » d'une part; et un foisonnement d'études de cas et de monographies, parfois réunis en ouvrages comparatifs malgré l'hétérogénéité des démarches et des données qui les fondent. En choisissant comme niveau d'analyse deux phénomènes migratoires touchant à quatre configurations nationales, nous avons essayé de proposer un niveau d'analyse intermédiaire qui permette de mettre en relief les spécificités nationales tout en gardant un objet de recherche unifié (la mobilité) et un groupe social de référence unique (les jeunes).

Le but d'une démarche comparative est de tenter de dépasser le cadre purement descriptif; il ne s'agit pas d'une double monographie. Tout d'abord, la démarche comparative permet de faciliter l'analyse des conditions d'apparition du phénomène. En outre, il permet d'aborder la question de la migration sous un angle différent, en mettant à jour des dynamiques transversales, généralisables, ici dans le contexte particulier de l'Union européenne.

Ainsi, la spécificité des localités étudiées constitue l'une des questions de recherche que cette étude souhaite contribuer à explorer. Dans cette démarche, le cadre national ne constitue pas une variable explicative mais une variable à

expliquer : le contexte local influe-t-il significativement sur les phénomènes transnationaux ? Sans comparaison transnationale, il est impossible de le dire. Ainsi, nous avons volontairement traité de manière indifférenciée, dans l'ouvrage, les témoignages des jeunes Polonais et des jeunes Roumains, sauf lorsqu'il existait des différences significatives qui peuvent alors donner lieu à des hypothèses explicatives. Nous ne sommes pas partis du postulat qu'une différence existerait nécessairement entre les deux nationalités, sans pour autant la négliger lorsqu'elle l'est effectivement. L'intérêt de cette approche était de ne pas imputer d'office à la nationalité la valeur de variable explicative, construisant ainsi artificiellement une différence largement basée sur le nationalisme méthodologique (Beck *et al.*, 2009), sans pour autant la négliger lorsqu'elle l'est effectivement. Au même titre que l'âge ou le genre, la nationalité fait simplement partie des caractéristiques individuelles des enquêtés. Dans ce sens, le dispositif de comparaison est une démarche de vérification (Hassenteufel, 2005).

L'approche biographique

Par ailleurs, pour répondre à l'exigence d'analyse temporelle que nous avons explicitée ci-avant, l'enquête est fondée sur le recueil de matériau biographique. Par matériau biographique, nous entendons des entretiens individuels organisés selon un schéma temporel. Dans l'analyse de ces entretiens, nous empruntons à l'approche processuelle et à l'approche structurelle développées par de Coninck et Godard (1990). La démarche processuelle est envisagée dans la description de l'*action de migrer* et du *processus migratoire*. La méthode biographique est alors utile pour comprendre la chronologie des événements et des séquences temporelles et chercher à en identifier les éléments causaux. En second lieu, la démarche processuelle est mobilisée pour comprendre le processus de socialisation que constitue l'insertion professionnelle et sociale dans un marché du travail étranger. S'agissant souvent de premières expériences du marché du travail, la mobilité est susceptible de marquer profondément la socialisation professionnelle des jeunes étudiés. Enfin, la démarche structurelle est mobilisée pour comprendre les usages sociaux des pratiques migratoires, c'est-à-dire, dans le cas qui est le nôtre, l'interrelation entre la mobilité et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Dans ce contexte, les entretiens biographiques sont utilisés pour mettre en lumière les structures d'opportunité et de contraintes dans lesquelles on peut replacer les trajectoires individuelles.

Une enquête ethnographique appuyée sur des données statistiques

Les terrains locaux dans lesquels les enquêtes sur les migrants sont menées recèlent des caractéristiques particulières qui expliquent la grande diversité de situations décrites dans la littérature. Si ces caractéristiques doivent être identifiées (notamment parce qu'elles permettent la comparaison avec d'autres

situations), il n'est pas possible de le faire sans s'en référer à des tendances observables à une plus grande échelle. Par ailleurs, la prise en compte de l'aspect temporel et biographique de la mobilité ne peut se faire uniquement sur la base de statistiques et nécessite une enquête par entretiens. C'est donc par un va-et-vient constant entre données statistiques diverses (enquêtes sur les forces de travail, enquêtes sociales polonaises et roumaines, enquêtes espagnoles et britanniques, données de recensement et sur les flux de populations) et le terrain que s'est construite notre enquête entre 2009 et 2012.

L'approche quantitative

Objet transnational par définition, la migration s'accorde difficilement avec l'existence de bases de données territorialisées et gérées nationalement. En outre, la comparaison transnationale implique d'avoir recours à du matériel qui puisse être comparé, et limite donc les possibilités d'utilisation des enquêtes nationales. Nous avons donc choisi de croiser et de confronter plusieurs sources de données afin de construire nos hypothèses sur une base empirique la plus proche possible de la réalité sociale.

D'une part, nous avons voulu faire dialoguer des données issues du pays d'origine et du pays d'accueil, afin de caractériser la population migrante avec une plus grande précision. D'autre part, nous avons utilisé une variété d'indicateurs pour estimer les flux migratoires sur la période analysée, afin de confronter des méthodes de mesure qui comportent chacune leurs limites. Enfin, nous avons dévolu une place prépondérante aux enquêtes d'envergure européenne, celles-ci recelant un plus haut niveau de comparabilité que les enquêtes nationales.

Tout d'abord, nous avons utilisé la base de données mise au point par l'OCDE (*International Migration Database*) afin de recueillir des statistiques nationales sur les flux de travailleurs étrangers par nationalité. Ces données ont servi à la constitution d'une base de données sur les flux migratoires intra-européens. Toutefois, elles sont imparfaites car hétérogènes (il ne s'agit pas d'une seule base intégrée mais de l'agrégation de bases nationales). En outre, tous les pays ne fournissent pas leurs données : pour le Royaume-Uni, nous avons dû avoir recours aux statistiques issues de l'Office national pour les statistiques (ONS) britannique en remplacement. Pour compenser ces handicaps, nous avons également utilisé des statistiques de recensement, qui sont comparables dans l'espace, mais qui peuvent porter sur des années diverses et ne reflètent que la photographie d'une population à un instant donné. Enfin, les statistiques de résidence des étrangers par nationalités fournies par Eurostat complètent le tableau, car bien qu'il s'agisse là encore de données délivrées par les correspondants nationaux, elles témoignent d'un plus haut degré d'harmonisation statistique. De même, les séries de données macroéconomiques utilisées (revenu moyen, taux de croissance, taux de chômage, taille de l'emploi total) proviennent toutes des bases Eurostat.

Au niveau national britannique et espagnol, nous avons utilisé toutes les sources de données à notre disposition (ministères du Travail, immatriculations sociales, inscriptions au registre des chômeurs, cartes de résidence et registres municipaux) pour croiser les estimations de la présence des Roumains et des Polonais et leurs caractéristiques. Chacune des méthodes de comptage étant incomplète, ce n'est que par la confrontation de différentes sources que l'on peut reconstruire une image fidèle des flux migratoires.

Dans un second temps, nous avons utilisé deux enquêtes sociales, l'une polonaise et l'autre roumaine, pour évaluer les déterminants de l'émigration. Le Diagnostic social polonais et le Baromètre d'opinion publique roumain contiennent en effet chacun une question relative aux projets de départ à l'étranger pour y chercher du travail. Ces enquêtes portent sur des échantillons de taille très différente (1 799 personnes dans le cas roumain contre 12 627 dans le cas polonais) et les classifications utilisées sont également distinctes (notamment les catégories socioprofessionnelles). Toutefois, les deux bases permettent de mettre en parallèle les déterminants de l'émigration dans les deux pays, pour la même année (2007), qui constitue en outre le pic d'émigration dans les deux contextes étudiés.

Enfin, nous avons utilisé de manière intensive le *Labour Force Survey* (Enquête sur les forces de travail) britannique et espagnol pour analyser la position des migrants polonais et roumains sur le marché du travail des pays d'accueil. En tant qu'enquête européenne, le *Labour Force Survey* nous a permis de manipuler des données harmonisées, aussi bien dans leur mode de recueil que dans leur traitement, bien que les classifications utilisées demeurent nationales. Nous n'avons pas pu utiliser directement la base internationale intégrée (*European Labour Force Survey*) : d'une part, celle-ci est payante (environ 2 000 euros), et d'autre part, elle est « anonymisée » ce qui signifie que certaines variables ne sont pas entièrement désagrégées. La nationalité des étrangers, notamment, en fait partie.

En revanche, nous avons pu compiler les séries du *Labour Force Survey* britannique sur huit années (2004-2011), qui sont donc parfaitement comparables dans le temps. Dans le cas espagnol, la dissémination des données qui correspondent au volet espagnol de l'*European Labour Force Survey* est plus limitée : entre 2009 et 2012, Roumains et Bulgares sont agrégés sous une même catégorie, et la base entièrement désagrégée n'a pu être obtenue que pour l'année 2012. Si toutes les démonstrations statistiques ne sont pas reprises dans cet ouvrage, le lecteur pourra toutefois facilement les retrouver dans la thèse de doctorat dont il est issu (Institut d'études politiques de Paris, 2014).

L'enquête ethnographique

Les statistiques s'avèrent en effet insuffisantes pour répondre à un certain nombre de questions. *Qui, quoi et quand* semblent se plier assez facilement à l'analyse quantitative, bien qu'avec des limitations d'ordre technique (fiabi-

lité des données, faiblesse des échantillons, comme il en va souvent pour les statistiques migratoires). En revanche, *pourquoi* et *comment* sont des questions que l'on ne peut pas poser à une base statistique générale. Pour cette raison, il est incontournable de passer par une enquête de terrain, menée entre 2009 et 2011 en Espagne et au Royaume-Uni. Pour cette enquête, 53 entretiens ont été menés en face-à-face, 37 directement auprès de jeunes migrants (18-35 ans) et 16 auprès d'informateurs, au cours de trois séjours de deux mois chacun².

Nous avons choisi de conduire cette enquête dans un contexte particulier, qui est celui des villes moyennes et périphériques. En effet, une des caractéristiques particulières de la migration intra-européenne que nous étudions ici est sa dispersion sur le territoire, qui constitue une tendance nouvelle. En effet, si 69 % des Polonais résidaient dans le Grand Londres début 2004, dont 37 % dans Londres *intra muros*, le Grand Londres ne totalisait plus que 19 % de l'ensemble des Polonais – dont le nombre global avait pourtant été multiplié par huit –, et 5 % seulement pour Londres même en 2007. En Espagne, en 2007, 77 % des Roumains vivaient hors de Madrid et près d'un sur quatre dans une localité de moins de 10 000 habitants. Si les mouvements migratoires ayant eu lieu avant 2002 en Espagne et avant 2004 en Grande-Bretagne se structuraient de manière géographiquement concentrée et localisée (en particulier autour de Londres et Madrid), la période récente a marqué un tournant dans la manière dont les immigrés se répartissent sur le territoire des pays d'accueil. Ainsi, ces territoires que l'on considère habituellement comme éloignés de la mondialisation se révèlent en réalité étonnamment ancrés dans les réseaux transnationaux. Enfin, nos hypothèses reposant en partie sur les transformations du travail ouvrier, nous avons cherché des villes de tradition industrielle. Notre choix s'est donc porté sur deux villes périphériques de taille moyenne (entre 200 000 et 300 000 habitants), témoignant d'une tradition industrielle ancienne et ayant connu des transformations productives importantes. Ainsi que nous l'avons explicité, le contexte local revêt une grande importance pour comprendre les configurations migratoires particulières observées ici. Nous reviendrons donc en détail sur les caractéristiques économiques et démographiques de ces deux villes dans le chapitre II. Pour des raisons d'anonymat, nous avons rebaptisé ces villes respectivement *City*, en Angleterre, et *Ciudad*, en Espagne.

PLAN DE L'OUVRAGE

Cet ouvrage est organisé en sept chapitres, correspondant à des échelles d'observation différentes.

Dans un premier chapitre, nous mobilisons une approche historique pour nous intéresser à la genèse du système migratoire contemporain. Par l'identi-

2. Voir appendice méthodologique.

cation de régularités, nous tentons de proposer une classification des systèmes migratoires européens passés et leurs conséquences sur le développement de routes migratoires particulières. Nous nous focalisons plus particulièrement sur l'histoire comparée des émigrations polonaise et roumaine depuis le XIX^e siècle pour montrer que celles-ci témoignent de dynamiques similaires. Dans un second temps, nous nous intéressons au contexte actuel, pour montrer que la libre circulation s'est construite de manière très inégale en Europe, et que les compromis politiques qui ont permis (ou bloqué) son établissement traduisent des rapports de force entre acteurs économiques et politiques et entre États. Enfin, nous décrivons le système migratoire européen contemporain et la diversité des profils nationaux d'immigration et d'émigration au sein de l'Union européenne.

Dans un second chapitre, nous cherchons à expliquer la diversité de ces profils à l'aide de deux hypothèses concurrentes. En premier lieu, nous évaluons l'hypothèse d'un lien entre inégalités internationales et mobilité à l'aide des données sur les flux de migrants sur la période 2000-2010. Dans un second temps, nous évaluons l'hypothèse d'un lien entre inégalités intranationales et mobilité en analysant les désirs d'émigration en Pologne et en Roumanie. Cela nous permet de caractériser la position sociale particulière des jeunes désireux de partir vis-à-vis de leur société de départ. Dans une seconde partie, nous nous intéressons plus particulièrement aux collectifs roumains en Espagne et polonais au Royaume-Uni en décrivant le contexte dans lequel ces migrations se sont produites, aussi bien au niveau national que local.

Dans un troisième chapitre, nous nous intéressons à la structuration du processus migratoire à travers l'analyse des réseaux sociaux des migrants et des organisations communautaires. Nous faisons l'hypothèse que la facilitation de la circulation affecte l'organisation sociale de la migration et la définition des réseaux sociaux. Enfin, à travers deux études de cas d'organisations confessionnelles (l'Église catholique polonaise et l'Église adventiste), nous cherchons à savoir en quoi les organisations communautaires sont susceptibles de fournir un capital social et sous quelles conditions.

Dans les deux chapitres suivants, nous nous intéressons à l'insertion professionnelle des migrants dans les marchés du travail des pays d'accueil. Dans le quatrième chapitre, nous montrons que les marchés du travail espagnol et britannique sont segmentés, et que les migrants intra-européens y sont lourdement déqualifiés et déclassés. Nous montrons que la concentration des migrants dans les emplois non qualifiés s'explique par une concentration dans certains secteurs d'activités spécifiques, où des transformations productives récentes ont conduit le travail à y être exploité plus intensivement. Dans le cinquième chapitre, nous cherchons à comprendre le processus de ségrégation sur le marché du travail dans sa dimension temporelle en analysant les trajectoires d'insertion professionnelle des migrants. Nous montrons tout d'abord que la mobilité intra-européenne est soumise à des stratégies de captation de la main-

d'œuvre de la part des employeurs et des institutions, qui ont conçu l'ouverture du marché du travail comme la continuation des politiques migratoires sous d'autres formes. Nous analysons ensuite l'impact du premier emploi sur la déqualification à long terme des migrants. Enfin, nous abordons la question de la diversité des pratiques de mobilité et de leur différenciation sociale.

Dans le sixième chapitre, nous abordons les liens entre mobilité, incertitude et précarité dans la transition à l'âge adulte. En reconstruisant les temps sociaux dans lesquels les migrants se conçoivent et se projettent, nous proposons une interprétation de la migration comme alternative dans le cadre d'une transition biographique bridée. Nous montrons également comment et pourquoi la migration conçue comme temporaire peut devenir à durée indéfinie, et en quoi ces incertitudes peuvent devenir constitutives d'une forme de précarité et aboutir à des identités professionnelles contrariées.

Enfin, dans un dernier chapitre, nous interrogeons les formes de socialisation auxquelles l'expérience de la mobilité donne naissance. Plus précisément, nous cherchons à interroger la question de l'intégration et du lien social à l'aune de la société « postnationale » (Soysal, 1994). Dans un premier temps, nous examinons la pertinence de la notion d'intégration dans un contexte de mobilité. Nous montrons alors que les aspirations des migrants correspondent à un idéal d'intégration, mais que sa situation géographique n'est pas primordiale. La mobilité apparaît alors davantage comme une conséquence du désir de « normalité ». Dans un second temps, nous nous intéressons aux mobilités et aux liens sociaux des migrants, pour interroger les différentes formes d'ancrage et leurs conséquences sur la vie quotidienne. Enfin, nous interrogeons l'existence d'un espace européen où l'exercice de la mobilité correspondrait en partie aux préférences des individus.